



Communiqué de presse

## Transparence sur la production de vos croissants renforcée

**Lausanne, 31 janvier 2024 - A partir du 1er février 2024, les points de vente devront déclarer l'origine des produits de boulangerie vendus en vrac. L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort salue cette mesure importante visant à accroître la transparence. Elle demande qu'elle soit étendue à l'ensemble des denrées alimentaires vendues.**

À partir du 1er février 2024, les boulangeries, les restaurants et le commerce de détail devront indiquer par écrit l'origine des produits de boulangerie vendus en vrac. Jusqu'à présent, seule l'obligation de se renseigner oralement était en vigueur. Ainsi, les consommateurs sauront à l'avenir si les croissants et les boules de Berlin ont effectivement été fabriqués en Suisse ou s'ils ont été importés. L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF) salue cette modification de la législation alimentaire. Elle augmente la transparence et sensibilise les consommateurs à l'origine des produits.

### Extension de la déclaration demandée

La déclaration des produits de boulangerie est un pas dans la bonne direction. L'ASSAF demande toutefois d'autres mesures pour augmenter la transparence dans le domaine alimentaire et pour informer les consommateurs sur l'origine des aliments. Elle demande au Conseil fédéral de mettre en œuvre une motion de Jacques Nicolet (UDC/VD), soutenues par les chambres fédérales, exigeant une déclaration claire du pays d'origine sur les denrées alimentaires produites ou préparées à l'étranger, telles que des lasagnes ou des produits laitiers transformés. En outre, l'ASSAF soutient la déclaration du transport aérien des denrées alimentaires, comme le demande Christine Badertscher (Verts/BE) dans une initiative parlementaire.

### Plus d'informations

David Ruetschi  
Directeur général SALS/ASSAF  
Avenue des Jordils 5  
1000 Lausanne 6  
Tél : 079 677 82 12  
Courrier électronique : [d.ruetschi@assaf-suisse.ch](mailto:d.ruetschi@assaf-suisse.ch)

### À propos de l'ASSAF

L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort ASSAF représente, en tant que plateforme active, les intérêts du secteur agroalimentaire suisse. Elle met en réseau et encourage un dialogue constructif avec les partenaires de la chaîne de valeur ajoutée, les milieux politiques, l'administration et les groupes d'intérêt. Plus d'informations sur [www.assaf-suisse.ch](http://www.assaf-suisse.ch)